



MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

Dans le cadre du
Projet hydroélectrique Hydro-Canyon
Rivière Sainte-Anne-du-Nord

Présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec

Le 13 février 2013

M. Denis Bergeron, président

M. Joseph Zayed, commissaire

Il me fait plaisir de déposer devant la Commission ce mémoire qui reflète les discussions et réflexions du conseil municipal de Saint-Joachim face au projet de développement hydroélectrique « Hydro-Canyon Saint-Joachim » sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord.

La Municipalité juge opportun d'intervenir publiquement afin de remplir son rôle de mandataire qui lui a été confié par les citoyens. La Municipalité est également partenaire dans la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim*.

Profil socio-économique

La Municipalité de Saint-Joachim a été constituée en 1855 et est l'une des neuf municipalités qui composent la MRC de la Côte-de-Beaupré. Notre territoire possède une superficie de 40,68 kilomètre carrés. Située entre le Fleuve Saint-Laurent au sud et la rivière Sainte-Anne-du-Nord comme limite territoriale au nord.

La population est de 1 502 habitants. Cette population est vieillissante. Notre richesse foncière uniformisée est de 110 millions de dollars. Notre croissance économique est faible étant donné surtout le caractère agricole de la municipalité, caractère dont le conseil municipal s'est déjà engagé à respecter et promouvoir.

Nos infrastructures pour l'eau potable datent de 1959 et nous devons les renouveler au cours de cette année. Notre réseau routier exige aussi d'importants investissements pour parfaire les différents axes restants à moderniser dont principalement la ceinture du Chemin du Cap Tourmente et l'aménagement d'une piste cyclable. Cet axe avait d'ailleurs été remis à la municipalité par le Ministère des transports sans aucune rénovation lors de la réforme Ryan des années 90. Nous avons adopté un *programme triennal d'immobilisation* de plus de trois millions de dollars. Nous comptons sur les redevances qui seront versées par la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* pour contribuer au remboursement de la dette de ces infrastructures.

Le Projet

La Municipalité a initié ce dossier suite à la publication de la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015* et au décret numéro 337-2009, autorisant le développement de petites centrales hydroélectriques. Malgré les interventions des différents opposants à notre projet, je désire rappeler à la commission que cette politique

énergétique ne doit pas faire partie des analyses et qu'elle ne doit aucunement être remise en question et influencer le rapport de cette dernière.

La Municipalité de Saint-Joachim et la MRC de La Côte-de-Beaupré ont donc procédé à un appel de candidatures le 24 novembre 2009. Deux compagnies ont répondu à cet appel. Suite à l'analyse des propositions, la Municipalité et la MRC ont approuvé la recommandation du comité de sélection. Le Groupe AXOR Inc. a été retenu par les deux partenaires municipaux.

Les partenaires avec qui la Municipalité est associée défendent eux aussi des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Le projet de 23,2 MW qui sera développé constitue une source d'énergie verte qui fera que nous serons plus indépendants face aux produits pétroliers. L'hydroélectricité est une énergie propre qui ne génère presque pas de gaz à effet de serre (GES). Ce projet cadre très bien dans l'orientation du plan stratégique de développement durable de notre MRC.

L'échéancier préliminaire prévoyait une mise en service en novembre 2013. La mise en route qui se ferait normalement en décembre 2014 est évidemment conditionnelle à l'obtention de toutes les autorisations requises pour ce genre de projet.

Le projet est localisé sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord, entre le barrage de l'ancienne entreprise Abitibi-Bowater (aujourd'hui devenue Produits Forestiers Résolu) et le barrage des Sept-Chutes. Il est situé à la hauteur des chutes du Canyon Sainte-Anne.

Les retombées du projet ne sont pas qu'économiques, elles sont aussi sociales. Le défi du développement durable consiste principalement à créer un équilibre entre les préoccupations économiques, sociales et environnementales. Personne n'a dit que c'était un défi facile à relever.

Les préoccupations environnementales ne doivent pas faire table rase au détriment de celles économiques et sociales. De ce fait, la Municipalité s'est assurée que l'environnement demeure la priorité # 1 du projet.

Les balises urbanistiques locales et régionales encadrent la mise en place de ce projet. L'esthétisme de la chute ne sera pas compromis.

Nos citoyens ont participé en grand nombre aux séances d'information tenues par la Société Hydro-Canyon. Ils ont eu l'occasion à maintes reprises de recevoir des réponses à leurs questions. Nos citoyens ont eu l'occasion d'entendre, de voir et de lire les explications liées à ce projet. Je rappelle à la commission que 489 des 495 formulaires de sondage reçus appuyaient ce projet, ce qui représente 40,5 % des personnes habiles à voter de notre municipalité.

Ce projet bénéficie de l'acceptation sociale de notre communauté. Les questions que les gens nous posent sont de l'ordre de « Quand la mini-centrale sera mise en place? » et non pas le contraire. La population a été entendue par le promoteur. Ces réunions se sont tenues avec la plus grande transparence et dans le respect des individus.

Enfin, le promoteur a la capacité financière de mener à bien ce projet et de le réaliser dans le respect de l'environnement.

Notre intérêt dans ce projet

Notre milieu est intéressé à la réalisation de ce projet puisqu'il cadre très bien avec nos orientations de développement durable. Il fait aussi partie de notre développement socio-économique. Le côté fiscal pour nos citoyens est important compte tenu des retombées sociales dans la communauté. Nous avons une population vieillissante. Ces personnes touchent de faibles revenus de retraite. La fermeture en 2009 de l'usine d'Abitibi-Bowater a laissé des cicatrices au plan social. Plusieurs de nos aînés ont des situations financières précaires.

La Municipalité est favorable au projet hydroélectrique de la Rivière Sainte-Anne-du-Nord. Les éléments positifs du projet pour notre communauté l'emportent sur les éléments dits négatifs. La communauté locale et régionale profitera de plus de 518 000\$ en redevances annuellement en moyenne sur 20 ans. La Municipalité recevra 65% de cette somme de 10 millions de dollars sur 20 ans.

Ce montant représente 15% du budget annuel de la Municipalité ou si l'on veut, 0.23¢/100\$ d'évaluation.

Ce projet aura des effets structurants pour notre communauté et pour le milieu de la Côte-de-Beaupré. C'est un choix logique pour notre population et son développement.

Les redevances qui seront versées à la municipalité serviront à rembourser les emprunts des différents projets d'infrastructure mais également la mise sur pied de plusieurs autres en sports et loisirs, culture et environnement pour ne nommer que ceux-là. Cette marge de manœuvre permettra aux autorités municipales d'investir dans tous ces projets en limitant la charge fiscale de ses concitoyens.

Nous désirons également participer à l'accroissement des activités régionales offertes par la régie intermunicipale de l'aréna située à Beaupré et à ses activités de sports-études.

Les retombées vont contribuer au maintien de notre autonomie financière et représentent le meilleur levier de développement économique souhaitable.

Notre implication environnementale

Comme je l'ai mentionné précédemment, la Municipalité de Saint-Joachim a priorisé le côté environnemental de ce projet, ce qui est en continuité des orientations et actions déjà entreprises chez nous.

En effet, nous pouvons vous affirmer qu'au fil des ans, nos citoyens se sont impliqués dans la réalisation des objectifs environnementaux fixés par les différents paliers de gouvernement.

Depuis plusieurs années nos citoyens participent à la collecte sélective.

Nous venons de signer une entente avec la Ville de Beaupré pour offrir à nos citoyens les services d'un écocentre. Nous poursuivons également, bien évidemment, la récupération de peinture, pneus, huiles usées etc. au garage municipal.

Nous avons depuis quelques années des ententes avec des producteurs agricoles qui acceptent de recevoir le gazon et les feuilles récupérés par nos citoyens.

Nous avons obtenu une subvention pour faire une étude sur les gaz à effet de serre. Notre consultant est YHC Environnement.

Vous comprendrez bien que le projet de mini-centrale ne pouvait donc pas faire autrement que de faire partie de nos préoccupations.

Aspect récréotouristique

Consciente de la présence du site récréotouristique du Canyon Sainte-Anne, la Municipalité de Saint-Joachim a fixé au promoteur l'objectif principal de communiquer, d'informer et de respecter les opérateurs du site, soit la famille McNicoll. Il était évident et essentiel pour nous que ce projet devait répondre à leurs attentes et ne pas entraver l'opération normale du site et que rien ne pouvait être fait sans leur autorisation préalable.

La Municipalité n'allait sûrement pas mettre en péril ce site récréotouristique qui attire plus de 100,000 visiteurs annuellement et ce, sur son propre territoire. C'était l'objectif # 1.

À cet égard, je dois en venir à la conclusion que tout a été respecté dans l'élaboration du projet suite aux affirmations faites par les représentants de la famille McNicoll elle-même lors de la première partie des audiences publiques de cette commission les 22 et 23 janvier derniers.

Conclusion

Notre population a eu l'occasion et la possibilité de se prononcer au cours de ces audiences. D'ailleurs, notre population l'a fait à trois reprises et elle est presque unanime à appuyer le projet.

La Municipalité va réinvestir les redevances garantis découlant de cette production hydroélectrique dans une multitude de projets profitables à toute la communauté.

Le projet respecte en tout point, la politique énergétique 2006-2015 du gouvernement du Québec.

L'aspect environnemental n'est pas, malgré les opinions des opposants, de nature à détruire la flore et la faune du secteur et ainsi mettre en doute la faisabilité de ce projet.

Le projet reflète bien les objectifs du programme de mini-centrales en permettant à la communauté de prendre en main son développement économique et de n'être, une fois pour toute, toujours en quête de subventions gouvernementales. Nous serons enfin, souverain de notre développement.

Chacun des intervenants touchés de près par la mise sur pied de ce projet ont été informés, impliqués et respectés dans tout ce processus.

Nous sommes d'avis que le rapport de cette commission ne peut qu'être favorable à la mise en œuvre de la mini-centrale Hydro-Canyon Saint-Joachim et que les recommandations de cette commission pourront convaincre le gouvernement du Québec de la pertinence de ce projet et en autoriser la réalisation selon les échéanciers prévus. Ce projet doit être autorisé par les autorités compétentes.

Marc Dubeau, Maire

Fin du document

REÇU LE 14 FEV. 2013 9b



Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré

3, rue de la Seigneurie, Château-Richer (Québec) G0A 1N0 Tél. : 418 824-3444 Fax : 418 824-3917
Courriel : info@mrcotedebeaupre.qc.ca Site internet : www.mrcotedebeaupre.com

Le 7 février 2013

Monsieur Marc Dubeau, maire
Municipalité de Saint-Joachim
172, rue de l'Église
Saint-Joachim (Québec) G0A 3X0

Objet: Projet d'aménagement hydroélectrique sur la Rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim

Monsieur le Maire,

Veillez trouver, annexée à la présente, une copie de la résolution n° 2013-02-12 adoptée par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré lors de sa séance régulière, tenue le 6 février 2013.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le contenu de ladite résolution.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,


Michel Bélanger

/ct

p.j.

La Côte-de-Beaupré

Une région en

santé



MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, tenue le mercredi 6 février 2013, à 20 h, au lieu habituel, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec.

Sont présents:

M. Pierre Lefrançois, préfet, maire de L'Ange-Gardien
M. Frédéric Dancause, maire de Château-Richer
M. Pierre Dion, maire de Saint-Tite-des-Caps
M. Marc Dubeau, maire de Saint-Joachim
M. Jean-Luc Fortin, maire de Sainte-Anne-de-Beaupré
M. Yves Germain, maire de Boischatel
M. Michel Paré, maire de Beaupré
M. Germain Tremblay, maire de Saint-Ferréol-les-Neiges

Est absent :

M. Jacques Roberge, représentant de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente

Les membres présents forment le quorum.

RÉSOLUTION N^o 2013-02-12: Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim / Hydro-Canyon-Saint-Joachim / Résolution d'appui

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DION ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré réitère son appui au projet hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne à St-Joachim et à cette fin dépose un mémoire pour présentation auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Donnée ce 7^e jour du mois de février 2013.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL CONSERVÉ AUX ARCHIVES DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ


MICHEL BELANGER
Directeur général et
secrétaire-trésorier

RESOLUTION

Procès-verbal ou copie de résolution du 4 février 2013 à la session régulière du conseil de Ville de Château-Richer tenue le 4 février 2013 et à laquelle sont présents monsieur Frédéric Dancause, maire et les conseillères et conseillers suivants :

Mme Julie Gariépy

M. Jean-Pierre Caron

M. Philippe Dorion

M. Claude Jobidon

M. Peter Bergeron

Mme Marlyn Gauthier

tous formant quorum sous la présidence du maire.

.....
RESOLUTION NUMERO 13-027

Projet hydroélectrique Hydro-Canyon de la Rivière Sainte-Anne-du-Nord

.....
CONSIDÉRANT que la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* projette de développer une centrale hydroélectrique de 23 200 kW sur le site de la chute Sainte-Anne, sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord à Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT que ce projet, respectueux de l'environnement, s'harmonisera avec les installations récréo-touristiques en place sur le site de la chute;

CONSIDÉRANT que son développement permettra de bénéficier du potentiel économique et énergétique de la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

CONSIDÉRANT qu'il existe un partenariat entre la Municipalité de Saint-Joachim, la MRC de la Côte-de-Beaupré et Groupe AXOR, le partenaire privé sélectionné par appel de candidature par la Municipalité et la MRC;

CONSIDÉRANT que les communautés locale et régionale recevront des revenus moyens de l'ordre d'un demi-million de dollars par année pour les 20 premières années d'opération;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction seront exécutés en priorité par la main-d'œuvre et les entreprises locales;

CONSIDÉRANT que ce projet bénéficie de l'acceptabilité sociale de la très grande majorité de la population locale et régionale;

CONSIDÉRANT que notre Municipalité a déjà eu l'occasion d'appuyer ce projet suite à l'adoption de la résolution numéro 10-011 lors de l'assemblée régulière du 11 janvier 2010;

CONSIDÉRANT que les différents intervenants ont déjà eu l'occasion d'obtenir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet lors des séances d'information tenues par la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;

CONSIDÉRANT que la population et les intervenants ont une fois de plus eu l'occasion d'être bien informé lors de la première partie des audiences publiques tenue par le BAPE les 22 et 23 janvier dernier;

CONSIDÉRANT qu'un des axes retenu dans la *Planification stratégique de développement durable* de la MRC de la Côte-de-Beaupré concerne le développement de l'industrie de l'environnement et des technologies vertes (axe 2.5);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Peter Bergeron et résolu.

QUE soit signifié au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement lors de la deuxième partie des audiences publiques, que la Ville de Château-Richer appui le projet présenté par la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* pour le développement d'une centrale hydroélectrique de 23 200kW sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord.

QUE ce projet s'inscrit entièrement dans le volet de développement durable au plan de sa dimension énergétique.

QUE la Ville de Château-Richer souhaite la réalisation de ce projet afin de bénéficier des retombées économiques importantes pour les travailleurs et pour les entreprises de la région.

QUE les communautés locale et régionale comptent sur les redevances qui leur seront versées pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens.

QUE soit signifié notre avis d'intention au BAPE de déposer cette résolution d'appui à la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, Madame Pauline Marois, Première ministre et députée du Comté de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, monsieur Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré et monsieur Marc Dubeau, maire de la Municipalité de Saint-Joachim.

Copie conforme

Lucie Gagnon
Greffière-trésorière

COPIE DE RÉOLUTION

Extrait du procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 4^{ième} jour du mois de février 2013, 20h00 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, madame la conseillère Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot, Bernard Fournier et Jean-G. Lefrançois. Le directeur général et le greffier et trésorier adjoint par intérim sont également présents.

Résolution #2013-38 : « Appui au projet hydroélectrique »

Considérant que l'orientation prise par le Québec dans le cadre de l'application du protocole de Kyoto vise à minimiser les émissions de GES et maximiser l'utilisation des énergies éolienne et hydroélectrique ;

Considérant que le Québec bénéficiera d'un avantage concurrentiel majeur en disposant d'un vaste potentiel énergétique vert en vue de son développement économique ;

Considérant que le Québec se démarquerait en augmentant l'utilisation de l'énergie électrique dans le secteur du transport ;

Considérant que la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* projette de développer à Saint-Joachim une centrale hydroélectrique de 23 200 kW sur le site de la chute Sainte-Anne, sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord ;

Considérant qu'un partenariat a été conclu entre les municipalités locales et régionale et le Groupe AXOR, partenaire privé sélectionné par appel de candidatures par la Municipalité et la MRC pour la réalisation de ce projet;

Considérant qu'il importe pour la municipalité de Boischatel de signifier clairement sa solidarité avec un projet structurant pour la MRC situé dans la municipalité de Saint-Joachim;

.../2

Considérant qu'un des axes retenu dans la *Planification stratégique de développement durable* de la MRC de la Côte-de-Beaupré concerne le développement de l'industrie de l'environnement et des technologies vertes (axe 2.5);

Considérant que ce projet, respectueux de l'environnement, s'harmonisera avec les installations récréo-touristiques en place sur le site de la chute;

Considérant que ce projet bénéficie de l'acceptabilité sociale de la très grande majorité de la population locale et régionale;

Considérant que la réalisation de ce projet permettra de bénéficier du potentiel économique et énergétique de la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

Considérant que les communautés locales et régionale toucheront des revenus moyens de l'ordre d'un demi-million de dollars par année pour les 20 premières années d'opération, leur permettant d'investir dans l'amélioration de la qualité de vie de leur population;

Considérant que des retombées économiques importantes seront générées par les travaux de construction exécutés en priorité par la main-d'œuvre et les entreprises locales;

Considérant que les différents intervenants ont déjà eu l'occasion d'obtenir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet lors des séances d'information tenues par la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;

Considérant que l'information relative à ce projet a été communiquée à la population et aux intervenants lors de la première partie des audiences publiques tenue par le BAPE les 22 et 23 janvier dernier;

Considérant que la municipalité de Boischatel a appuyé ce projet par l'adoption, en 2009, de la résolution #2009-243 :

Considérant que la municipalité de Boischatel désire manifester sa solidarité régionale et réitérer son total appui à ce projet d'importance ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par monsieur le conseiller Michel Cauchon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit signifié au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement lors de la deuxième partie des audiences publiques, que la municipalité de Boischatel appuie le projet présenté par la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* pour le développement d'une centrale hydroélectrique de 23 200kW sur la rivière Saint-Anne-du-Nord;

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, à Madame Pauline Marois, Première ministre et députée du Comté de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, à , monsieur Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré et à monsieur Marc Dubeau, maire de la Municipalité de Saint-Joachim».

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Daniel Boudreault
Greffier et trésorier adjoint par intérim

Copie conforme au projet de résolution soumis au Conseil municipal. Seul le texte approuvé par le Conseil fera foi de son contenu.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 FÉVRIER 2013

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 4 février 2013 étaient présents : Mesdames Marie-Claude Drouin, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois

COPIE OFFICIELLE DE LA RÉOLUTION #13-02-7737

Appui au projet hydroélectrique Hydro-Canyon de la Rivière Sainte-Anne-du-Nord

ATTENDU QUE la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* projette de développer une centrale hydroélectrique de 23 200 kW sur le site de la chute Sainte-Anne, sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord à Saint-Joachim;

ATTENDU QUE ce projet, respectueux de l'environnement, s'harmonisera avec les installations récréo-touristiques en place sur le site de la chute;

ATTENDU QUE son développement permettra de bénéficier du potentiel économique et énergétique de la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

ATTENDU QU'il existe un partenariat entre la Municipalité de Saint-Joachim, la MRC de la Côte-de-Beaupré et Groupe AXOR, le partenaire privé sélectionné par appel de candidature par la Municipalité et la MRC;

ATTENDU QUE les communautés locales et régionales recevront des revenus moyens de l'ordre d'un demi-million de dollars par année pour les vingt (20) premières années d'opération;

ATTENDU QUE les travaux de construction seront exécutés en priorité par la main-d'œuvre et les entreprises locales;

ATTENDU QUE ce projet bénéficie de l'acceptabilité sociale de la très grande majorité de la population locale et régionale;

ATTENDU QUE notre Municipalité a déjà eu l'occasion d'appuyer ce projet suite à l'adoption d'une résolution en 2009 ;

ATTENDU QUE les différents intervenants ont déjà eu l'occasion d'obtenir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet lors des séances d'information tenues par la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;

ATTENDU QUE la population et les intervenants ont une fois de plus eu l'occasion d'être bien informés lors de la première partie des audiences publiques tenue par le BAPE les 22 et 23 janvier 2013;

ATTENDU QU'un des axes retenu dans la *Planification stratégique de développement durable* de la MRC de la Côte-de-Beaupré concerne le développement de l'industrie de l'environnement et des technologies vertes (axe 2.5);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE soit signifié au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement lors de la deuxième partie des audiences publiques, que la Municipalité de L'Ange-Gardien appui le projet présenté par la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* pour le développement d'une centrale hydroélectrique de 23 200kW sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

QUE ce projet s'inscrit entièrement dans le volet de développement durable au plan de sa dimension énergétique;

QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien souhaite la réalisation de ce projet afin de bénéficier des retombées économiques importantes pour les travailleurs et pour les entreprises de la région;

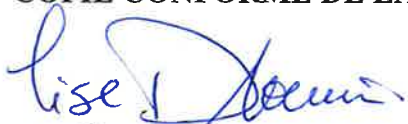
QUE les communautés locales et régionales comptent sur les redevances qui leur seront versées pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens;

QUE soit signifié notre avis d'intention au BAPE de déposer cette résolution d'appui à la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;
QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, Madame Pauline Marois, Première ministre et députée du Comté de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, monsieur Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré et monsieur Marc Dubeau, maire de la Municipalité de Saint-Joachim».

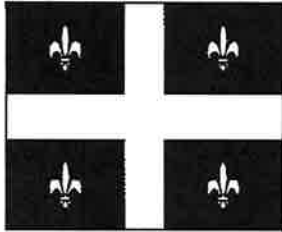


Pierre Lefrançois
Maire

COPIE CONFORME DE LA RÉOLUTION ADOPTÉE LE 4 FÉVRIER 2013.



Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale



Extrait des procès-verbaux

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE des membres du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, tenue le 4 février 2013 à 20h00 à l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Pour former quorum sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Rémi Drouin, Madame Caroline Nicole,
Monsieur Michel Lebel, Madame Manon Trépanier,
Monsieur Martin Dionne.

HYDRO CANYON

RÉSOLUTION 6799-02-13

CONSIDÉRANT QUE la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* projette de développer une centrale hydroélectrique de 23 200 kW sur le site de la chute Sainte-Anne, sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord à Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, respectueux de l'environnement, s'harmonisera avec les installations récréo-touristiques en place sur le site de la chute;

CONSIDÉRANT QUE son développement permettra de bénéficier du potentiel économique et énergétique de la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

CONSIDÉRANT QU'il existe un partenariat entre la Municipalité de Saint-Joachim, la MRC de la Côte-de-Beaupré et le Groupe AXOR, le partenaire privé sélectionné par appel de candidature par la Municipalité et la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les communautés locale et régionale recevront des revenus moyens de l'ordre d'un demi-million de dollars par année pour les 20 premières années d'opération;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction seront exécutés en priorité par la main-d'œuvre et les entreprises locales;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficie de l'acceptabilité sociale de la très grande majorité de la population locale et régionale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré a déjà eu l'occasion d'appuyer ce projet suite à l'adoption de la résolution 6230-12-09 lors de l'assemblée du 7 décembre 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les différents intervenants ont déjà eu l'occasion d'obtenir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet lors des séances d'information tenues par la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;

CONSIDÉRANT QUE la population et les intervenants ont une fois de plus eu l'occasion d'être bien informé lors de la première partie des audiences publiques tenue par le BAPE les 22 et 23 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QU'un des axes retenu dans la *Planification stratégique de développement durable* de la MRC de la Côte-de-Beaupré concerne le développement de l'industrie de l'environnement et des technologies vertes (axe 2.5);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Madame Manon Trépanier :

QUE soit signifié au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement lors de la deuxième partie des audiences publiques, que la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré appui le projet présenté par la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* pour le développement d'une centrale hydroélectrique de 23 200kW sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

QUE ce projet s'inscrit entièrement dans le volet de développement durable au plan de sa dimension énergétique;

QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré souhaite la réalisation de ce projet afin de bénéficier des retombées économiques importantes pour les travailleurs et pour les entreprises de la région;

QUE les communautés locale et régionale comptent sur les redevances qui leur seront versées pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens;

QUE soit signifié notre avis d'intention au BAPE de déposer cette résolution d'appui à la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, Monsieur Yves-François Blanchet, à la ministre des Ressources naturelles, Madame Martine Ouellet, à la Première ministre et députée du Comté de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Madame Pauline Marois, au préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, Monsieur Pierre Lefrançois et au Maire de la Municipalité de Saint-Joachim, Monsieur Marc Dubeau.

Adopté à l'unanimité

Copie conforme certifiée, sous réserve de l'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 4 février 2013.


Frédéric Drolet Gervais
Directeur général, secrétaire-trésorier
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre Communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima, Beaupré, lundi, le 4 février 2013 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

6057-040213 **APPUI AU PROJET HYDROÉLECTRIQUE HYDRO-CANYON DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE-DU-NORD**

ATTENDU QUE la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* projette de développer une centrale hydroélectrique de 23 200 kW sur le site de la chute Sainte-Anne, sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord à Saint-Joachim;

ATTENDU QUE ce projet, respectueux de l'environnement, s'harmonisera avec les installations récréo-touristiques en place sur le site de la chute;

ATTENDU QUE son développement permettra de bénéficier du potentiel économique et énergétique de la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

ATTENDU QU'il existe un partenariat entre la Municipalité de Saint-Joachim, la MRC de la Côte-de-Beaupré et Groupe AXOR, le partenaire privé sélectionné par appel de candidature par la Municipalité et la MRC;

ATTENDU QUE les communautés locale et régionale recevront des revenus moyens de l'ordre d'un demi-million de dollars par année pour les 20 premières années d'opération;

ATTENDU QUE les travaux de construction seront exécutés en priorité par la main-d'œuvre et les entreprises locales;

ATTENDU QUE ce projet bénéficie de l'acceptabilité sociale de la très grande majorité de la population locale et régionale;

ATTENDU QUE notre Municipalité a déjà eu l'occasion d'appuyer ce projet suite à l'adoption d'une résolution en 2009 (*vous pouvez insérer la date et le # de cette résolution ici*);

ATTENDU QUE les différents intervenants ont déjà eu l'occasion d'obtenir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet lors des séances d'information tenues par la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;

ATTENDU QUE la population et les intervenants ont une fois de plus eu l'occasion d'être bien informé lors de la première partie des audiences publiques tenue par le BAPE les 22 et 23 janvier dernier;

ATTENDU QU'un des axes retenu dans la *Planification stratégique de développement durable* de la MRC de la Côte-de-Beaupré concerne le développement de l'industrie de l'environnement et des technologies vertes (axe 2.5);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement :

QUE soit signifié au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement lors de la deuxième partie des audiences publiques, que (*nom de votre Municipalité*) appui le projet présenté par la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* pour le développement d'une centrale hydroélectrique de 23 200kW sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

QUE ce projet s'inscrit entièrement dans le volet de développement durable au plan de sa dimension énergétique;

QUE la Ville de Beaupré souhaite la réalisation de ce projet afin de bénéficier des retombées économiques importantes pour les travailleurs et pour les entreprises de la région;

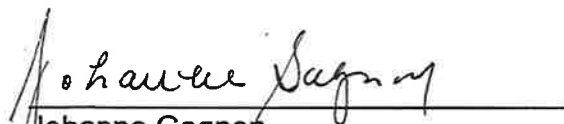
QUE les communautés locale et régionale comptent sur les redevances qui leur seront versées pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens;

QUE soit signifié notre avis d'intention au BAPE de déposer cette résolution d'appui à la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, Madame Pauline Marois, Première ministre et députée du Comté de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, monsieur Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré et monsieur Marc Dubeau, maire de la Municipalité de Saint-Joachim.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, sous réserve de l'adoption du procès-verbal du 4 février 2013.

Ce 7 février 2013.


Johanne Gagnon
Greffière et directrice générale adjointe

Le 6 février 2013

COPIE DE RÉSOLUTION

MUNICIPALITÉ DE ST-FERRÉOL-LES-NEIGES

À une séance ordinaire, tenue le 4 février 2013 au lieu et heure habituels, à laquelle sont présents monsieur Germain Tremblay, maire, et les conseillers(ères) suivant(e)s :

Monique Goulet
Ghyslaine L. Lortie
Lyse Gingras
Laurent Habel
Robert Pilote
Léopold Michel

formant quorum sous la présidence du maire.

Attendu que la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* projette de développer une centrale hydroélectrique de 23 200 kW sur le site de la chute Sainte-Anne, sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim;

Attendu que ce projet, respectueux de l'environnement, s'harmonisera avec les installations récréo-touristiques en place sur le site de la chute;

Attendu que son développement permettra de bénéficier du potentiel économique et énergétique de la rivière Sainte-Anne;

Attendu qu'il existe un partenariat entre la Municipalité de Saint-Joachim, la MRC de la Côte-de-Beaupré et Groupe AXOR, le partenaire privé sélectionné par appel de candidature par la Municipalité et la MRC;

Attendu que les communautés locale et régionale recevront des revenus moyens de l'ordre d'un demi-million de dollars par année pour les 20 premières années d'opération;

Attendu que les travaux de construction seront exécutés en priorité par la main-d'œuvre et les entreprises locales;

Attendu que ce projet bénéficie de l'acceptabilité sociale de la très grande majorité de la population locale et régionale;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a déjà appuyé ce projet dans le passé suite à l'adoption de la résolution #09-507, le 7 décembre 2009;

Attendu que les différents intervenants ont déjà eu l'occasion d'obtenir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet lors des séances d'information tenues par la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;

Attendu que la population et les intervenants ont une fois de plus eu l'occasion d'être bien informé lors de la première partie des audiences publiques tenue par le BAPE les 22 et 23 janvier dernier;

Attendu qu'un des axes retenu dans la *Planification stratégique de développement durable* de la MRC de la Côte-de-Beaupré concerne le développement de l'industrie de l'environnement et des technologies vertes (axe 2.5);

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Germain Tremblay et unanimement résolu :

Que soit signifié au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement lors de la deuxième partie des audiences publiques, que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges appui le projet présenté par la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* pour le développement d'une centrale hydroélectrique de 23 200kW sur la rivière Sainte-Anne;

Que ce projet s'inscrit entièrement dans le volet de développement durable au plan de sa dimension énergétique;


Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges souhaite la réalisation de ce projet afin de bénéficier des retombées économiques importantes pour les travailleurs et pour les entreprises de la région;

Que les communautés locale et régionale comptent sur les redevances qui leur seront versées pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens;

Que soit signifié notre avis d'intention au BAPE de déposer cette résolution d'appui à la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*, ainsi que le mémoire préparé par le maire M. Germain Tremblay;

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, Madame Pauline Marois, Première ministre et députée du Comté de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, monsieur Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré et monsieur Marc Dubeau, maire de la Municipalité de Saint-Joachim».

Copie conforme extraite du volume de procès-verbaux, résolution numéro 13-41 et donnée à St-Ferréol-les-Neiges, ce sixième jour du mois de février deux mille treize.



Martin Leith
Secrétaire-trésorier

Extrait du Procès-Verbal
Ou du 4 février 2013
Copie de Résolution

Municipalité de

SAINT-TITE-DES-CAPS

A la session régulière du Conseil de la

Municipalité de Saint-Tite-des-Caps

tenue le 4 février 2013 et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire

monsieur Pierre Dion

et les Conseillers suivants : M. Rémi Lachance M. Mario Dufour
Mme Hélène Gravel M. Éric Lachance
M. Pierre Moreault

APPUI – PROJET HYDROÉLECTRIQUE HYDRO-CANYON (Rés. # 9586)

Considérant que la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* projette de développer une centrale hydroélectrique de 23 200 kW sur le site de la chute Sainte-Anne, sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord à Saint-Joachim ;

Considérant que ce projet, respectueux de l'environnement, s'harmonisera avec les installations récréotouristiques en place sur le site de la chute ;

Considérant que ce développement permettra de bénéficier du potentiel économique et énergétique de la rivière Sainte-Anne-du-Nord ;

Considérant qu'il existe un partenariat entre la Municipalité de Saint-Joachim, la MRC de La Côte-de-Beaupré et le Groupe AXOR, le partenaire privé sélectionné par appel de candidature par la Municipalité et la MRC ;

Considérant que les communautés locale et régionale recevront des revenus moyens de l'ordre d'un demi-million de dollars par année pour les 20 premières années d'opération ;

Considérant que les travaux de construction seront exécutés en priorité par la main-d'œuvre et les entreprises locales ;

Considérant que ce projet bénéficie de l'acceptabilité sociale de la très grande majorité de la population locale et régionale ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a déjà eu l'occasion d'appuyer ce projet suite à l'adoption d'une résolution le 7 décembre 2009 portant le # 8663 ;

Considérant que les différents intervenants ont déjà eu l'occasion d'obtenir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet lors des séances d'information tenues par la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* ;

Considérant que la population et les intervenants ont une fois de plus eu l'occasion d'être bien informés lors de la première partie des audiences publiques tenue par le BAPE les 22 et 23 janvier dernier ;

Considérant qu'un des axes retenu dans la *Planification stratégique de développement durable* de la MRC de La Côte-de-Beaupré concerne le développement de l'industrie de l'environnement et des technologies vertes (axe 2.5) ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Hélène Gravel, Conseillère
appuyé par M. Pierre Moreault, Conseiller
et résolu unanimement

Que soit signifié au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement, lors de la deuxième partie des audiences publiques, que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps appuie le projet présenté par la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* pour le développement d'une centrale hydroélectrique de 23 200kW sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord.

Que ce projet s'inscrit entièrement dans le volet de développement durable au plan de sa dimension énergétique.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps souhaite la réalisation de ce projet afin de bénéficier des retombées économiques importantes pour les travailleurs et pour les entreprises de la région.

Que les communautés locale et régionale comptent sur les redevances qui leur seront versées pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens.

Que soit signifié notre avis d'intention au BAPE de déposer cette résolution d'appui à la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim*.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yves-François Blanchet, Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à madame Martine Ouellet, Ministre des Ressources naturelles, madame Pauline Marois, Première ministre et Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, monsieur Pierre Lefrançois, Préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré et monsieur Marc Dubeau, Maire de la Municipalité de Saint-Joachim.

COPIE CONFORME



Marc Lachance,
Directeur général